

Nouvelles
Parlementaires

Le vote cumulatif

Paris, 16 juin. — La commission du suffrage universel a fait subir aujourd'hui une nouvelle modification au projet de réforme électorale.

Elle a admis le vote cumulatif limité. En d'autres termes, elle a admis qu'on pouvait combiner deux fois, mais deux fois seulement, le nom d'un candidat.

Cette disposition entraîne l'obligation de compter les bulletins blancs.

Un nouveau rapport va être fait pour exposer cette modification.

Commission des Douanes

Paris, 16 juin. — Réunie ce matin sous la présidence de M. Thierry, la commission des douanes a entendu le rapport de M. Toussaint sur le projet tendant à placer Saint-Pierre et Miquelon dans le second groupe des colonies et elle a adopté les conclusions conformes aux propositions du gouvernement.

M. Plichon a donné une nouvelle communication sur les ventes de nicotine à l'Amérique et de la main à la main qui auraient été opérées à des acheteurs étrangers par les manufactures de Lille et de Nancy.

La commission a chargé de son entretien avec le gouvernement.

LA RÉFORME DU PARLEMENTARISME

Un professeur de faculté trouve le remède à la crise dans la non-rééligibilité des députés.

Toulouse, 16 juin. — M. J. Abeles, professeur à la faculté de médecine de Toulouse, président de la Ligue républicaine de moralité publique, publie un manifeste où il fait le procès du parlementarisme actuel.

« Témoin, dit ce manifeste, de l'incessant empilement du législatif sur l'exécutif, de l'imprévoyante gestion de nos finances, du sacrifice trop fréquent des intérêts généraux aux intérêts particuliers, la nation est naturellement amenée à juger l'arbre par les fruits et à confondre, dans une même réprobation, le régime lui-même et les hommes qui le corrompent. Ce n'est pas que le député, au moins au début de son mandat, ne soit animé de plus généreuses intentions; malheureusement le souci de sa réélection l'obsède et l'absorbe bientôt tout entier. Il ne tarde pas à perdre le meilleur de son temps, dans les antichambres ministérielles, à se livrer à l'exercice de son mandat comme un moyen de gagner le plus grand nombre de partisans en produisant prébendes et faveurs... »

Le manifeste se conclut en ces termes : « Pour renverser l'égémonie qui nous opprime et qui nous conduit sûrement à l'anarchie ou à la réaction, pour libérer les candidats aux fonctions législatives d'une respectable servitude, pour permettre enfin aux républicains désintéressés de exercer une influence indépendante à la bonne marche des affaires publiques, nous proposons la non-rééligibilité des députés. »

Notre programme comporte les articles suivants : « 1° L'expiration de leur mandat, les députés ne pourront être candidats à la législature immédiatement suivante; « 2° Les ministres devront être pris en dehors de la Chambre, tout en demeurant responsables devant elle; « 3° Il sera institué une chambre de surveillance dont les membres seront choisis par le Sénat parmi les hommes ayant déjà exercé un mandat politique et qui se seront signalés par les services rendus à la chose publique; « 4° Cette assemblée aura pour mission essentielle : a) d'examiner la validité des élections des sénateurs et des députés; b) de veiller au maintien de la séparation des pouvoirs; c) de rappeler au besoin les pouvoirs de la République au respect de la Constitution et de la loi; d) de proposer les lois insuffisamment élaborées en les renvoyant, pour supplément de délibération, devant le Parlement. »

Ainsi, pensons-nous, un grand pas serait fait vers l'assainissement de notre régime et le souverain, sachant se discipliner lui-même, en unissant dans une harmonie féconde le respect des droits individuels au souci des intérêts supérieurs et permanents de la nation. »

LE MYSTÉRIEUX ASSASSINAT DE TOURS

PEU A PEU LE MYSTÈRE S'ÉCLAIRCIT. A LA RECHERCHE DE L'INCONNU.

Le crime du quai Paul-Bert, dont nous avons parlé hier, si étrange au premier abord, semble peu à peu s'éclaircir. Le docteur Guilloin, l'autopsie vient de le démontrer, n'a pas été tué par la balle qui on avait retrouvée à côté du cadavre.

M. le docteur Baudouin, médecin légiste, a retrouvé dans la tête deux balles dites blowing, qui avaient été tirées à très faible distance.

Quel était le mobile du crime? Au premier abord, on avait l'impression que le vol avait été simulé. Dans des goussets, on a retrouvé deux pièces d'or; dans une autre poche, de la monnaie et l'on a saisi la somme d'une forte somme. Il a donc fallu chercher ailleurs. Où était-ce donc que cette femme dont on

retrouve le passage, samedi soir, à Tours? De la gare, elle se fait conduire par le fiacre 34 au numéro 11 du quai Paul-Bert. L'enquête a été dirigée aussi de ce côté.

Quel que soit le résultat des enquêtes faites, tant à Tours qu'au domicile du défunt, il est hors de doute que la justice tient une piste dont elle est très sûre, et que la journée de demain amènera l'arrestation du ou des coupables.

M. le Maire trichait-il ?

LE MAIRE DE SÉTIF COMPARÉ EN CORRECTIF POUR ESCROQUERIES

Alger, 16 juin. — C'est aujourd'hui que doit commencer, devant le tribunal correctionnel de Sétif, le débat des poursuites intentées pour escroqueries au maire de cette ville, M. Sébe. M. Sébe, jouissant d'une fortune évaluée à plusieurs millions, fut élu à la tête de la municipalité de Sétif, voici trois ans, ou remplacé par M. Aubry, aujourd'hui sénateur de Constantine. Au cours de son mandat, il joua un rôle prépondérant dans la vie politique algérienne de ces dernières années.

En dépit de sa situation considérable, le maire de Sétif était accusé, dans les cercles où il fréquentait, de tricherie au jeu. Un jour, un gilet-ouvert lui fut tendu. C'est du moins ce qu'affirme l'accusation, et une plainte en escroquerie fut simultanément déposée contre le magistrat municipal par sept des personnes les plus notables de Sétif, parmi lesquelles le directeur du Crédit Foncier, le principal du collège et plusieurs magistrats et conseillers municipaux.

M. Lefebvre, ancien député, maire de Constantine, a assumé la tâche de défendre le collègue de la lourde inculpation sous laquelle on veut l'écraser.

Il est impossible de dépeindre l'extraordinaire émotion causée dans la région par cette sensationnelle affaire. Dans les bureaux des deux départements, des gens anxieux, amis ou ennemis politiques de l'inculpé, doivent se rendre à Sétif pour suivre les débats. On annonce que les hôtels sont envahis, comme aux jours de grandes fêtes.

Au Maroc

Dans la forêt de Mamora

Tanger, 16 juin. — Le général Durré a fait pratiquer dans la forêt de Mamora une seconde naissance qui a amené une rencontre avec le Zemmour. La colonne n'a eu que deux blessés, les Zemmour ont été tués en grand nombre, le reste a été dispersé.

Après une résistance assez vive, il n'y eut dans divers directions, abandonnant leurs positions, et se retirant vers le sud, dans la direction de la route de Médjida à Rabat et de faire la circulation des convois.

Une proclamation de Moulay-Hafid à la population de Fez

Moulay-Hafid a adressé aux habitants de Fez une lettre dans laquelle il leur expose la situation de la capitale de l'empire. L'organisation d'un conseil municipal a été décidée, et le général Durré a promis de venir à Fez pour régler les affaires publiques.

La Confédération générale du travail proteste contre l'attitude des gouvernements, et devant le silence intéressé des Parlements, elle demande au prolétariat tout entier de faire entendre sa voix protestataire.

A propos du Maroc

L'ÉVENTUALITÉ D'UNE GUERRE FRANCO-ESPAGNOLE ET L. C. G. T.

Paris, 16 juin. — Le Comité confédéral, section des Fédérations, s'est réuni hier soir au siège 33, rue de la Grange-aux-Belles.

Après un long concubinage, à huis clos, comme d'usage, il a voté un ordre du jour dont nous détachons les passages suivants.

« En présence des événements inquiétants qui se déroulent actuellement au Maroc; « Devant l'éventualité d'une déclaration de guerre entre la France et l'Espagne, rendue possible par suite des froissements d'amour-propre national; « La Confédération générale du travail proteste contre l'attitude des gouvernements, et devant le silence intéressé des Parlements, elle demande au prolétariat tout entier de faire entendre sa voix protestataire.

« En présence des événements inquiétants qui se déroulent actuellement au Maroc; « Devant l'éventualité d'une déclaration de guerre entre la France et l'Espagne, rendue possible par suite des froissements d'amour-propre national; « La Confédération générale du travail proteste contre l'attitude des gouvernements, et devant le silence intéressé des Parlements, elle demande au prolétariat tout entier de faire entendre sa voix protestataire.

A la Chambre

Jaures interpelle sur le Maroc

Séance du samedi

Paris, 16 juin. — Peu de monde dans les tribunes, et peu de députés en séance, lorsque M. Brisson ouvre la séance à 2 heures 20.

M. Cruppi, Gailloux, Chaumet sont au fauteuil du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. Perrissoud avec demande d'urgence, un projet de résolution sur les inconvénients de la situation de certaines fonctions publiques avec les fonctions d'administrateur de sociétés industrielles et financières.

On étudiera en fin de séance.

M. ROUANET dépose une proposition de loi tendant à reconnaître des fonctions de directeur d'une société financière, industrielle, commerciale et en général, de toute société par actions ou à communauté limitée, à l'épargne et au crédit public.

M. CHAUMET. — Nous devons envisager la question au point de vue de l'ordre. La loi que nous discutons est en effet une loi de police.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc catégorique à cet égard?

M. CHAUMET. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc catégorique à cet égard?

M. CHAUMET. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc catégorique à cet égard?

M. CHAUMET. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc catégorique à cet égard?

M. CHAUMET. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc catégorique à cet égard?

M. CHAUMET. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

sait de prendre. Elles sont conformes à nos engagements, en particulier à l'acte d'Algésiras.

Il y a un accord secret entre la France et l'Espagne? On s'en plaint. Que ne l'a-t-on dit plus tôt?

Depuis que l'acte d'Algésiras reconnaît les droits de la France à l'égard de l'Espagne, il y a la matière à conversation. L'entente avec la Russie et l'Angleterre subsiste entière.

Dans la tâche que nous est confiée, nous pouvons garder le calme du peuple sûr de son droit et de sa force, qui veut accomplir tout son devoir envers la civilisation.

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs.

LE MAINTIEN DE L'ORDRE

A Fez même et aux environs, un accident assez peu grave a eu lieu.

M. MAHIN. — C'est le sultan qui a demandé.

M. CRUPPI. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

M. MAHIN. — C'est le sultan qui a demandé.

M. CRUPPI. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

M. MAHIN. — C'est le sultan qui a demandé.

M. CRUPPI. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

M. MAHIN. — C'est le sultan qui a demandé.

M. CRUPPI. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

M. MAHIN. — C'est le sultan qui a demandé.

M. CRUPPI. — Oui, c'est évident. On ne peut pas avoir deux fonctions publiques à la fois. C'est une question de principe.

M. MAHIN. — C'est le sultan qui a demandé.

Il est ainsi conçu : « La Chambre, approuvant la déclaration du Gouvernement, approuve en lui pour poursuivre une politique conforme aux intérêts spéciaux de la France au Maroc et au principe de l'acte d'Algésiras, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

La première partie, approuvant les déclarations du Gouvernement, est adoptée par 466 voix contre 76.

AU SENAT

Séance du matin 16 juin

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Dubout.

On aborde les derniers chapitres des travaux publics.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

M. Loubet, ministre des travaux publics, fait l'exposé de son projet de loi.

FEUILLETON DU 17 JUIN. — N. 7

LE BONHEUR ET L'ARGENT

GRAND ROMAN

par Henri Pellier

PREMIERE PARTIE

de l'Amour au Crime

— Toujours le même, ce pauvre Gérard, quand il s'occupe des autres, c'est surtout pour parler de lui. Il n'a rien trouvé de mieux que d'énumérer avec une fièvre dévorante ses misères, ses inquiétudes, ses tristesses. Ses misères, ses inquiétudes, ses tristesses. Ses misères, ses inquiétudes, ses tristesses.

réves et seul cadre digne de ses futurs succès.

Gérard Galoubet, le cousin de Colette, est de ces gens qui ne se contentent pas de vivre, ils veulent braver le monde, ils veulent braver le monde.

« Du reste, conclut Gérard Galoubet avec suffisance, s'il était arrivé malheur à mon oncle, à Paris, alors que tout le monde m'y avait, j'aurais été obligé de venir à Paris. »

Quand Adrien Letissier a lu et relu cette lettre, il regarde Colette qui, s'efforçant de sa révérence, lui demande :

« Jamais, mademoiselle, surtout à Paris! — Rassurez-vous, Paris n'est pas si loin. Et puis, ajoutant Colette, d'après un voyage nécessaire, j'en serais responsable. Je vais chercher mon père... »

— Mademoiselle a de bonnes nouvelles? — Pas encore, mais j'espère en avoir bientôt. Je me suis fixé à Paris, ce qui est rassurant pour moi. Et je compte sur toi pour m'y aider.

— Alexandre de Serbie; le prince Youssouf Izzeddine effendi, qui est revenu hier soir du Creusot; le prince et la princesse Georges de Grèce; l'impératrice de Russie, qui arrivera demain à Paris, accompagnée de son fils, le prince Alexis, son aide de camp; le duc et la duchesse d'Aoste, délégués par le roi d'Italie, qui arriveront également demain; le prince de Montenegro, arrivé hier, représentant l'empereur d'Autriche, qui arrivera dimanche matin et sera accompagné du prince de Schanberg, du prince de Lobkowitz et du comte Paul Esterhazy.

BAPTÈME DELESPAUL-NAVEZ

ORAGÈRES-CHOCOLATS

LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE